

# LES GENDARMERIES ET LA POLICE DE TYPE CONSTABULAIRE

Rôles et responsabilités de la police présentant  
des caractéristiques mixtes militaires et civiles

## À PROPOS DE CE DOCUMENT D'INFORMATION SUR LA RSS

Les gendarmeries et les services de police de type constabulaire portent de nombreux noms, mais tous combinent des caractéristiques des forces armées et de la police. En raison de leurs compétences uniques, la demande de ces forces pour faire face à de nouvelles menaces à la sécurité nationale et internationale a partout augmenté. Toutefois, les caractéristiques mixtes militaro-civiles des gendarmeries et des polices constabulaires posent des défis particuliers pour le contrôle civil démocratique et le recours approprié à la force, en particulier dans l'application des lois nationales. Ce document d'information sur la RSS décrit les rôles et fonctions des gendarmeries et des forces similaires et explique la façon dont l'application des principes d'une bonne RSS leur permet de remplir leur mission légitime de protection de l'État et de la sécurité humaine dans le respect des droits humains et de l'État de droit.

## CE DOCUMENT D'INFORMATION RÉPOND AUX QUESTIONS SUIVANTES :

Que sont les gendarmeries et les polices de type constabulaire ?	2
Quels rôles les gendarmeries peuvent-elles jouer en matière de sécurité intérieure ?	3
Comment les gendarmeries contribuent-elles à la sécurité internationale ?	4
Les gendarmeries sont-elles compatibles avec une gouvernance démocratique de la sécurité ?	4
Que signifie la RSS pour les gendarmeries ?	5

## À PROPOS DE CETTE SÉRIE

Les documents d'information sur la RSS fournissent une introduction concise à certaines questions liées à la bonne gouvernance du secteur de la sécurité (GSS) et à la réforme du secteur de la sécurité (RSS). Cette série résume les débats actuels, définit les termes clés et révèle les tensions centrales dans ces domaines en s'appuyant sur un large éventail d'expériences internationales. Les documents d'information sur la RSS ne cherchent pas à promouvoir des modèles, politiques ou propositions spécifiques en matière de gouvernance ou de réforme, mais proposent une liste de références additionnelles offrant aux personnes intéressées la possibilité d'approfondir leurs connaissances sur chaque sujet. Ils constituent des ressources utiles pour les acteurs de la gouvernance et de la réforme du secteur de la sécurité qui cherchent à comprendre et à appréhender de façon critique les approches actuelles en la matière.

**DCAF, le Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, Genève** se consacre à l'amélioration de la sécurité des États et de leurs citoyens dans un cadre de gouvernance démocratique, d'état de droit, de respect des droits de l'homme et d'égalité des genres. Depuis sa création en 2000, le DCAF contribue à rendre la paix et le développement plus durables en aidant les États partenaires et les acteurs internationaux qui soutiennent ces États à améliorer la gouvernance de leur secteur de la sécurité grâce à des réformes inclusives et participatives. Il crée des produits de connaissances innovants, encourage les normes et les bonnes pratiques, fournit des conseils juridiques et politiques et soutient le renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques du secteur de la sécurité.

#### **Le DCAF tient à remercier**

Ronja Harder et Jasper Linke pour leur contribution à la recherche, l'écriture et à l'édition ; Jenny Rouse pour l'édition de la copie en anglais ; SwissTranslate pour la traduction et l'édition de la copie en français ; et Petra Gurtner pour la mise en page et la conception.

#### **Éditrice de la série**

Fairlie Chappuis

#### **© DCAF**

Les documents d'information sont disponibles gratuitement à l'adresse [www.dcaf.ch](http://www.dcaf.ch)

Les utilisateurs peuvent copier et distribuer ce matériel à condition que le DCAF soit crédité. Non destiné à un usage commercial.

#### **Publication à citer comme suit**

DCAF – Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, Genève. « Les gendarmeries et la police de type constabulaire », Série de documents d'information sur la RSS. Genève : DCAF, 2022.

#### **DCAF**

Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, Genève  
Maison de la Paix  
Chemin Eugène-Rigot 2E  
CH-1202 Geneva  
Switzerland

+41 22 730 94 00  
info@dcaf.ch  
@DCAF\_Geneva

[www.dcaf.ch](http://www.dcaf.ch)

## **QUE SONT LES GENDARMERIES ET LES POLICES DE TYPE CONSTABULAIRE ?**

Il n'existe pas de définition universellement acceptée des gendarmeries et des polices constabulaires. En raison de la diversité de leurs fonctions dans le monde entier, elles sont connues sous différents noms, selon la région, le contexte et le statut militaire. **Ce document d'information sur la RSS utilise le terme « gendarmeries » pour désigner tous les types de police ayant des caractéristiques mixtes militaro-civiles.**

**Les gendarmeries et les services constabulaires similaires sont des forces de sécurité ayant des caractéristiques à la fois militaires et civiles.** Typiquement, cela signifie qu'ils :

- Détiennent des pouvoirs de maintien de l'ordre public semblables à ceux de la police ;
- Ont des compétences et une formation en tactique militaire spécialisée.

Leurs missions et leurs capacités peuvent aller des tâches militaires (y compris le combat) à l'ensemble des tâches civiles liées au maintien de l'ordre public, et leurs fonctions peuvent être attribuées par unité géographique (par exemple, la police dans les zones rurales) ou par spécialisation thématique (par exemple, certaines catégories de crimes).

La composition des gendarmeries et des polices constabulaires varie considérablement à travers le monde. Certaines ressemblent davantage à des forces armées dotées de capacités de police ; elles ont un statut militaire et leurs missions relèvent d'un ministère ou d'un département de la défense. Dans d'autres contextes, les gendarmeries et les services constabulaires ressemblent davantage à la police avec des compétences et des capacités militaires spécialisées ; ils sont responsables devant les ministères de l'Intérieur ou de la Justice en tant qu'organisme autonome de maintien de l'ordre public ou en tant que branche de la police. Parfois, la responsabilité de leur commandement passe d'une autorité militaire à une autorité de police en fonction de la mission. La figure 1 décrit les variations entre les gendarmeries et les services constabulaires ainsi que les différences entre la police militaire et la police.

Les gendarmeries varient en fonction de la situation politique et sociale intérieure de leur pays d'origine, mais la plupart partagent les caractéristiques suivantes :

- **Statut militaire** : sous l'autorité du ministère ou du département de la Défense, les gendarmeries ont généralement une mission de défense nationale, même si elle n'est que subsidiaire ou résiduelle, dans le cadre de laquelle elles sont responsables devant le pouvoir exécutif de la défense nationale ;
- **Structurée comme une organisation militaire** : les gendarmeries ont tendance à être plus centralisées et hiérarchisées que la police ;
- **Utilisation d'armes et de tactiques de type militaire** : les gendarmeries peuvent utiliser des moyens de répression plus puissants que ceux dont dispose la police purement civile ; le matériel peut comprendre des véhicules blindés, de petits avions, des hélicoptères et des armes légères d'infanterie ;
- **Autorité de la police** : les gendarmeries ont aussi généralement des fonctions de maintien de l'ordre au niveau national et peuvent être responsables devant d'autres ministères, tels que le ministère de l'Intérieur ou de la Justice, pour d'autres parties de leurs missions.

**En raison de leur statut militaire, les membres de la gendarmerie ont des droits et obligations différents de ceux des policiers civils.** Bien que les contextes nationaux varient, généralement, les personnels de gendarmerie :

- N'ont pas le droit de faire la grève ou d'adhérer à un syndicat ;
- Peuvent connaître des restrictions dans le droit de participer publiquement à la vie politique ;
- Sont tenus d'être « disponibles en permanence », c'est-à-dire qu'ils n'ont pas d'horaires de travail fixes et n'ont pas droit à une compensation pour les heures supplémentaires ;
- Sont logés dans des logements fournis par l'État, généralement des casernes militaires, et ne vivent donc pas au sein de la population civile, comme le ferait le personnel de police ordinaire ;
- Doivent obéir aux ordres selon la discipline militaire, y compris en cas de danger de mort (la seule exception étant les ordres illégaux).

## QUELS RÔLES LES GENDARMERIES PEUVENT-ELLES JOUER DANS LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ?

En principe, les gendarmeries pourraient couvrir n'importe quel aspect des services de police et du maintien de l'ordre public, mais, en général, elles s'occupent principalement de la sécurité intérieure et des tâches policières qui :

- Requièrent un mélange de maintien de l'ordre public et de compétences militaires ;
- Se situent au croisement de la sécurité nationale et internationale.

Les gendarmeries s'occupent souvent de **fonctions thématiques de sécurité** spécifiques, fusionnant souvent les préoccupations intérieures et internationales en matière de sécurité, par exemple, les formes graves de criminalité organisée, les enquêtes sensibles ou très médiatisées, le terrorisme, la criminalité transnationale, le contrôle des frontières ou les opérations de paix internationales. Souvent, ils ont aussi une **fonction subsidiaire ou résiduelle de défense nationale**, qu'ils assument en temps de guerre ou en réponse à des menaces spécifiques.

Parce que les institutions policières et militaires sont conçues pour faire face à des types distincts de menaces à la sécurité, les gendarmeries sont particulièrement utiles pour répondre aux types de menaces dans lesquels les différences sont floues. Cela signifie que **les gendarmeries sont particulièrement adaptées pour réagir lorsque les problèmes de sécurité dépassent les capacités de la police, mais qu'une intervention militaire serait excessive et mettrait en danger la vie de la population civile.** Certains de ces problèmes sont :

- des tâches d'ordre public qui exigent des tactiques organisationnelles supérieures dont la police seule n'est généralement pas capable ;

## NOMS DES FORCES AYANT DES CARACTÉRISTIQUES MIXTES MILITARO-POLICIÈRES

Le titre « gendarmerie » est dérivé du terme en français ancien « gens d'armes » qui désignait des hommes en armes. « Gendarmerie » était le nom donné aux forces de sécurité établies à l'époque de la Révolution française, et le nom, ainsi que l'idée de forces similaires, se sont ensuite propagés à d'autres pays. De nombreux autres pays ont également développé leurs propres modèles de forces ayant des caractéristiques mixtes de police militaro-civile, mais la gendarmerie est devenue le terme le plus étroitement associé à ce type de force. En d'autres temps et en d'autres lieux, les gendarmeries ont été appelées, entre autres, forces constabulaires, gardes civiles, gardes nationales, carabiniers, maréchaussées, gardes républicaines, forces intermédiaires, police armée, forces des frontières, troupes internes, unités de protection civile, forces spéciales, forces hybrides, paramilitaires ou milices. L'expression « force constabulaire » est couramment utilisée dans les contextes anglophones pour désigner les forces ayant des caractéristiques à la fois militaires et policières. Bon nombre de ces termes ont également été utilisés pour désigner des services de police ou des forces armées qui n'ont pas de caractéristiques militaro-civiles mixtes. C'est pourquoi il est important de prêter attention à la nature de l'institution avant de l'étiqueter comme gendarmerie ou police de type constabulaire.

- des menaces intérieures à la sécurité nationale ou publique qui exigent un recours plus vigoureux à la force, en raison de la menace de violence qu'elles représentent ;
- les menaces à la sécurité qui exigent une utilisation plus sophistiquée des compétences en matière de maintien de l'ordre public que ce que l'armée peut fournir ;
- les situations qui exigent le déploiement international de personnel de sécurité ayant des compétences en matière de maintien de l'ordre public, souvent dans un délai très court ;
- les opérations nécessitant une coopération optimale avec les autorités militaires et civiles, ou avec l'une d'entre elles.

Outre leurs fonctions de sécurité thématique, les gendarmeries ont souvent des **fonctions de sécurité territoriale** spécifiques. Dans les pays dotés d'un double système de police au niveau national, par exemple, une gendarmerie peut être responsable du maintien de l'ordre dans les zones rurales, où elle exerce pratiquement toute la gamme des fonctions liées au maintien de l'ordre public, tandis que la police municipale assure la sécurité dans les zones urbaines. Par ailleurs, dans certains systèmes fédéraux, les gendarmeries peuvent avoir un mandat fédéral pour certains types de crimes ou de menaces, tandis que d'autres types d'infractions sont traités par des autorités à un niveau administratif différent, comme l'État, la région, le territoire ou la ville.

**FIGURE 1 LES GENDARMERIES PRÉSENTENT TOUJOURS CERTAINES CARACTÉRISTIQUES DE POLICE À LA FOIS MILITAIRE ET CIVILE**

Caractéristiques	Forces armées	Gendarmeries ressemblant à des forces armées avec des caractéristiques de police	Gendarmeries ressemblant à des services de police avec des caractéristiques militaires	Police
Statut et contrôle démocratique	Militaire: sujet au contrôle démocratique civil par le Ministère ou un département de la défense	Militaire: partiellement ou complètement responsable devant le Ministère ou un département de la défense en fonction du contexte et de la mission	Civil: subordonné aux militaires sous contrôle politique ou aux militaires réguliers; dans les démocraties, comprend les unités de police civile dotées d'armes et de capacités tactiques spéciales; dans les Etats non démocratiques, police civile subordonnée au commandement militaire	Statut de fonctionnaire civil, soumis au contrôle démocratique du ministère ou du département de l'Intérieur, de la Justice ou de la Police
Organisation et culture	Organisation hiérarchique militaire: les membres du personnel sont des soldats qui peuvent être déployés sur commande et sont assujettis à la justice militaire	Partage les capacités opérationnelles, l'apparence et la culture de l'armée régulière; le personnel a un statut militaire avec des devoirs et des restrictions des droits proportionnels	Structure interne centralisée au niveau de l'unité ou de l'organisation avec des chaînes de commandement plus hiérarchiques que la police civile démocratique	Structure organisationnelle souvent plus décentralisée avec un usage plus discrétionnaire du pouvoir; personnel assermenté non soumis à la discipline militaire
Capacités et usage de la force	Spécialistes de l'utilisation appropriée de la force maximale; règles d'engagement strictes	Capacité militaire régulière ainsi qu'une formation spécialisée sur le recours à la force pour le maintien de l'ordre public	Armement plus lourd et capacités de répression plus puissantes que celles d'une police civile classique	Spécialistes de l'usage minimal approprié de la force; faibles capacités de répression

Plutôt comme les forces armées

Plutôt comme la police

## COMMENT LES GENDARMERIES PEUVENT-ELLES CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE ?

Les gendarmeries sont de plus en plus souvent déployées dans le cadre d'opérations de paix internationale en raison de leur capacité à relever à la fois les défis de sécurité intérieure et d'ordre public qui sont courants dans le cadre des efforts de reconstruction après-guerre. Les gendarmeries sont généralement :

- Plus souples, ils peuvent régler un plus large éventail de problèmes de sécurité que la police ou les forces armées seules ;
- Déployables sous commandement civil et militaire ;
- Plus faciles et plus rapides à déployer dans le cadre d'une opération internationale que la police.

Dans le prolongement de cette tendance, des unités multinationales spécialisées (UMS) composées exclusivement de forces de police à statut militaire ont été chargées d'aider à placer le maintien de l'ordre public sous contrôle civil. Ce type de force se concentre sur la population civile, emploie une force minimale et travaille souvent en petites unités pour accomplir sa mission. Il existe également des forces d'intervention rapide composées de personnel de type

gendarmerie pour les opérations internationales de paix. Toutefois, l'utilisation de forces de type gendarmerie dans les opérations internationales de paix est contestée. L'utilisation de tactiques militaires pour maintenir l'ordre dans des environnements sensibles d'après-guerre peut avoir des effets négatifs sur la perception publique de la paix et de la sécurité. Parallèlement, l'existence de mesures policières plus coercitives peut encourager et normaliser des réactions inutilement coercitives.

## LES GENDARMERIES SONT-ELLES COMPATIBLES AVEC UNE GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE DE LA SÉCURITÉ ?

Au cours des dernières décennies, le nombre de gendarmeries à travers et au sein des États a augmenté, car leurs services répondent à un besoin réel et spécifique d'assurer la sécurité. Toutefois, le statut des forces présentant des caractéristiques mixtes militaire-policière est également controversé. Les gendarmeries sont parfois critiquées parce que :

- Le maintien de l'ordre militarisé peut être associé à d'anciens gouvernements militaires ;



- On pense que la police ayant des capacités militaires fait un usage excessif de la force ;
- Le fait de placer les fonctions de police publique sous l'autorité des militaires menacerait les principes démocratiques du contrôle et de la contrôle civils.

Pour ces raisons, de nombreuses gendarmeries ont été placées sous l'autorité d'un commandement civil et leurs mandats ont été adaptés pour refléter plus étroitement celui d'une police de type civil. Dans certains pays, la gestion et le contrôle ont été transférés de l'autorité exécutive chargée de la défense à l'autorité chargée de la sécurité intérieure et de l'application des lois, tout en maintenant le statut militaire officiel de la gendarmerie. Dans d'autres pays, une demande de démilitarisation a entraîné la dissolution de la gendarmerie et son intégration dans la police. Il n'est pas nécessaire de dissoudre une gendarmerie ou de changer son statut militaire pour qu'elle soit à la fois responsable et efficace dans un cadre respectueux des droits humains et de l'État de droit. Le recours à la force par les gendarmeries devrait être soumis aux mêmes standards d'adéquation et de proportionnalité que ceux qui s'appliquent à la police. En appliquant les principes de bonne gouvernance aux gendarmeries, il est possible de répondre aux préoccupations en matière de responsabilité, de contrôle et d'usage de la force.

## QUE SIGNIFIE LA RSS POUR LES GENDARMERIES ?

**Les gendarmeries devraient être soumises aux mêmes principes de bonne GSS que les autres secteurs de la sécurité et de la justice et que tous les services publics.**

La RSS vise à atteindre cet objectif en veillant à ce que la gestion et le contrôle des forces de type gendarmerie leur permettent de maintenir les standards juridiques et éthiques les plus élevés dans l'accomplissement de leur mission et au service du public (voir figure 2).

En raison de leurs rôles mixtes militaire-policiers, quatre aspects de la RSS sont particulièrement pertinents pour assurer la bonne gouvernance des gendarmeries :

**Des règles d'engagement claires.** Rien ne prouve que les gendarmeries soient plus susceptibles de commettre des violations des droits humains que la police, mais, comme tous les services de sécurité, les gendarmeries devraient être guidées par des règles d'engagement strictes et un contrôle rigoureux afin de prévenir les abus. L'approche centralisée de l'armée empêche une interaction étroite avec la population. Des règles d'engagement et des codes de conduite clairs renforceront la transparence et la confiance civique, sans lesquelles il est difficile d'assurer l'efficacité des services de police.

**Délimitation claire de la fonction.** Dans la mesure où les gendarmeries sont des forces polyvalentes dotées d'un large éventail de fonctions de sécurité interne et externe, une délimitation claire de leurs tâches est essentielle pour déterminer la responsabilité et éviter les doubles emplois avec d'autres services. Des ordres, des procédures et une doctrine claires décrivant les tâches essentielles, la

## BONNE GOUVERNANCE DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ (GSS) ET DE LA RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ (RSS)

La **bonne GSS** décrit la façon dont les principes de bonne gouvernance s'appliquent à la prestation, à la gestion et au contrôle de la sécurité publique. Les principes d'une bonne GSS sont la responsabilité, la transparence, la primauté du droit, la participation, la réactivité, l'efficacité et l'efficience.

Le **secteur de la sécurité** n'est pas seulement celui des prestataires de sécurité : il comprend toutes les institutions et le personnel responsables de la gestion et du contrôle de la sécurité aux niveaux national et local.

**L'objectif de la réforme du secteur de la sécurité est d'établir une bonne GSS.** La RSS est le processus politique et technique visant à améliorer la sécurité de l'État et des populations en rendant les mesures, la gestion et le contrôle de la sécurité plus efficaces et plus responsables, dans le cadre d'un contrôle civil démocratique, de l'État de droit et du respect des droits humains. La RSS peut se concentrer sur une seule partie de la sécurité publique ou sur le fonctionnement de l'ensemble du système, à condition que l'objectif soit toujours d'améliorer l'efficacité et la responsabilité.

➔ Pour plus d'informations sur ces définitions-clés, veuillez-vous référer aux documents d'information sur la RSS intitulés « la gouvernance du secteur de la sécurité », « la réforme du secteur de la sécurité » et « le secteur de la sécurité ».

composition, le commandement et le contrôle, définissent clairement les attentes, ce qui permet aux gendarmeries de s'acquitter de leur mandat dans le plein respect du droit national et international.

**Transparence dans le contrôle et la responsabilité.** Le contrôle des gendarmeries est souvent plus complexe que celui des autres forces de sécurité, car elles relèvent généralement de plus d'une autorité exécutive et ont pour mandat d'exercer un large éventail de fonctions. Par exemple, le statut militaire conduit à l'applicabilité du droit et de la justice militaire aux gendarmeries, ce qui peut entrer en conflit avec la nécessité d'un contrôle par un procureur civil agissant dans le cadre d'une fonction de police judiciaire. Des règles claires et transparentes sont nécessaires pour déterminer quel aspect des opérations d'une gendarmerie est contrôlé par quel organe de contrôle.

**Inclusivité et égalité des genres.** Les gendarmeries, comme toutes les composantes du secteur de la sécurité, doivent inclure tous les membres de la société, indépendamment de leur identité de genre, et répondre à leurs divers besoins de sécurité. C'est fondamental non seulement pour l'État de droit et le respect des droits de la personne, mais cela garantit également que les gendarmeries sont efficaces et responsables au regard des besoins de tous

les membres de la société. Une législation spécifique promouvant l'égalité des genres et mettant fin à la discrimination, associée à des mécanismes de plainte appropriés et à des institutions de contrôle indépendantes, contribue à la bonne gouvernance des gendarmeries. Des standards de recrutement adaptés, des règles de promotion transparentes et objectives et une politique interne assurant un environnement respectueux pour tous les membres de la force concernée sont des éléments nécessaires à considérer dans la réforme des gendarmeries. La promotion de l'égalité des genres au sein des services de gendarmerie et par leur intermédiaire peut contribuer à lutter contre les cultures internes fondées sur des stéréotypes concernant la masculinité et, ainsi, renforcer la confiance de la population civile. Pour plus d'informations sur l'égalité des genres dans le secteur de la sécurité, veuillez consulter le document d'information sur la RSS intitulé « l'égalité des genres et la bonne gouvernance du secteur de la sécurité ».

## GENDARMERIES ET STANDARDS JURIDIQUES INTERNATIONAUX EN MATIÈRE DE MAINTIEN DE L'ORDRE

Les caractéristiques mixtes militaro-civiles des gendarmeries font l'objet de critiques régulières et des appels ont été lancés, au moins par certains milieux, en faveur de la démilitarisation, voire de la dissolution de ces forces. Néanmoins, il n'existe actuellement aucune norme généralement acceptée ou juridiquement contraignante au niveau régional ou international qui exigerait que les forces de police soient de nature civile plutôt que militaire. Certains codes d'éthique stipulent que les forces de police sont sous la responsabilité des autorités civiles, mais elles restent en général silencieuses sur la question de savoir si le statut des forces de police d'un pays doit être civil ou militaire. Qu'il soit civil ou militaire, le recours à la force pour faire respecter la loi devrait être soumis aux standards internationaux d'adéquation et de proportionnalité dans le cadre d'un contrôle démocratique et de responsabilité.

**FIGURE 2 PRINCIPES DE BONNE GOUVERNANCE APPLICABLES AUX GENDARMERIES MILITAIRES ET CIVILES**

Statut militaire	Principe	Statut civil
Doctrines, codes de conduite, formation, ressources et soutien organisationnel appropriés pour mener à bien les opérations dans le respect des droits humains et de l'État de droit	Respect des droits humains	Contrôle interne et externe ; responsabilité dans un cadre de contrôle civil démocratique
Chaîne de commandement efficace, responsabilité individuelle et du commandement, garantissant des ordres conformes au droit national et international	Responsabilité	Respect institutionnalisé des humains, y compris les droits civils et politiques et l'égalité des genres
Système de justice militaire assurant un équilibre entre responsabilité, justice et les besoins de la discipline militaire	Transparence	Contrôle public et indépendant des politiques, stratégies et des processus décisionnels concernant les nominations, les ressources et le rendement tout en protégeant une confidentialité opérationnelle
Système de contrôle interne et de plaintes reconnaissant le droit de refuser des ordres illégaux et favorisant un environnement de travail sûr et non discriminatoire	Rôles juridiques clairs, gestion professionnelle	Système de justice civile avec des tribunaux indépendants qui maintiennent la primauté du droit et renforcent les standards et les valeurs civiques
Recrutement, formation, promotion sur la base d'une évaluation des performances fondée sur le mérite et non discriminatoire	Réactivité	Missions, rôles et responsabilités sont définis par la loi et la politique, ouverts à l'examen public et prévoient une séparation entre contrôle politique et contrôle opérationnel
Des devoirs, des responsabilités et des obligations claires concernant la protection des droits humains à tous les niveaux de la hiérarchie	Efficience	Des approches non violentes du maintien de l'ordre public et de l'aide publique, le recours légitime à la force est déterminé par la loi ; les standards professionnels mettent l'accent sur l'utilisation restreinte, proportionnée et adéquate de la force
Des obligations claires en matière d'autorité civile et le respect de la démocratie et de l'État de droit	Efficacité	
	Inclusivité	

## RESSOURCES ADDITIONNELLES

Pour un aperçu conceptuel et la catégorisation des gendarmeries :

- Derek Lutterbeck  
**The Paradox of Gendarmeries: Between Expansion, Demilitarization and Dissolution**  
SSR Paper 8. Londres: Ubiquity Press, 2013.
- Andrew Scobell et Brad Hammitt  
**Goons, Gunmen, and Gendarmerie: Toward A Reconceptualization of Paramilitary Formations**  
Journal of Political and Military Sociology, 26(2), 1998: 213-227.

Pour des cas d'études spécifiques sur des gendarmeries nationales :

- J.L. Hovens et G.A.G. van Elk (eds.)  
**Gendarmeries and the Security Challenges of the 21st Century**  
FIEP Seminar Publication. The Hague: Koninklijke Marechaussee, 2011.
- Élisabeth Guigou, Alain Richard, et al.  
**La Gendarmerie Nationale: Une Institution Républicaine au Service du Citoyen**  
Paris: Editions Odile Jacob, 2000.

Pour plus d'information sur le déploiement international des gendarmeries :

- Cornelius Friesendorf  
**International Intervention and the Use of Force: Military and Police Roles**  
SSR Paper 4. Londres: Ubiquity Press, 2012.
- Annika S. Hansen  
**Policing the Peace: The Rise of United Nations Formed Police Units**  
Policy Briefing. Berlin: Center for International Peace Operations, 2011.

- UN Department of Peacekeeping Operations  
**Policy (Revised): Formed Police Units in United Nations Peacekeeping Operations**  
Ref. 2016.10. New York: United Nations, 2016.
- Ryan T. Marks et Tara Denham  
**A Roundtable on Police and Gendarmerie Women in Peace Operations: West African Solutions to Gender Mainstreaming Challenges**  
Abuja: Pearson Peacekeeping Centre and ECOWAS, 2006.
- Michiel de Weger  
**The Potential of the European Gendarmerie Force**  
The Hague: Netherlands Institute of International Relations Clingendael, 2009.

Pour plus d'information sur la convergence des rôles militaires et civils de la police :

- Marleen Easton, Monica den Boer, Jelle Janssens, René Moelker et Tom Vander Beken (eds.)  
**Blurring Military and Police Roles**  
The Hague: Eleven International Publishing, 2010.
- Tomáš Weiss  
**The Blurring Border between the Police and the Military: A Debate without Foundations**  
Cooperation and Conflict 46 (3), 2011: 396-405.

### AUTRES RESSOURCES DU DCAF SUR LA RSS

Les publications du DCAF comprennent une large gamme de manuels et outils spécifiques permettant de guider les praticiens oeuvrant dans le domaine de la RSS et de la bonne GSS, téléchargeables gratuitement à l'adresse suivante : [www.dcaf.ch](http://www.dcaf.ch)

**DCAF** Le Centre pour la  
gouvernance du secteur  
de la sécurité, Genève

**DCAF - le Centre de Genève pour la  
gouvernance du secteur de la sécurité**

Maison de la Paix  
Chemin Eugène-Rigot 2E  
CH-1202 Geneva  
Switzerland

 **+41 22 730 94 00**

 **info@dcaf.ch**

 **@DCAF\_Geneva**

**[www.dcaf.ch](http://www.dcaf.ch)**